

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 02 juillet 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le deux juillet, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-six juin.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°2 : 35

A partir du point n°3 : 36

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°2 : 39

A partir du point n°3 : 40

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°3), M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à M.BOONAERT Jean-Philippe

Mme DERONNE Véronique, pouvoir donné à M.BROUTEELE Philippe

Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe

M.LAPIERRE Julien, pouvoir donné à Mme PLE Sandra

***Absents :***

Mme DE SWARTE Marie-Dominique (jusqu'au point n°2 inclus)

M.FICHEUX Bruno

M.RAVET Pierre-Luc

***Secrétaire de séance :*** Mme BROUARD Bénédicte

## Délibération n°2024D153 - Motion du conseil communautaire relative au refus de la fermeture de la tour de contrôle de l'Aéroport de Merville Lestrem.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Flandre Lys exprime sa vive inquiétude quant à l'éventuelle annonce de la fermeture prochaine de la tour de contrôle de l'aéroport local. Cet aéroport constitue une infrastructure essentielle pour notre territoire, contribuant de manière significative au développement économique, à l'attractivité touristique et à la formation des professionnels de l'aéronautique.

L'aéroport de Merville dispose de la quatrième piste en longueur des Hauts de France derrière Lille Lesquin, Beauvais Tillé et Albert Bray. C'est le seul aérodrome contrôlé dans la circonscription de Dunkerque et l'un des plus actifs avec plus de 30 000 mouvements par an.

Compte tenu du nombre élevé de mouvement sur la plateforme, la fermeture de la tour de contrôle entraînerait des conséquences néfastes sur la sécurité des vols, la gestion efficace du trafic aérien, et pourrait entraîner une diminution des liaisons aériennes, affectant ainsi les entreprises locales et les emplois directs et indirects liés à l'activité aéroportuaire.

Une telle décision poserait plusieurs difficultés et notamment :

- Des conséquences néfastes sur la sécurité des vols, la gestion efficace du trafic aérien,
- Un alourdissement conséquent des charges de fonctionnement de la collectivité dans le cas où elle devrait avoir recours à des agents AFIS et reprendre la propriété et la gestion des équipements.
- La compromission des investissements en cours sur la plateforme (création d'un hangar de grande capacité, aménagement d'une zone de loisirs, développement d'une zone d'activité dédiée à l'activité aéroportuaire, construction de logements pour les élèves pilotes, création d'une nouvelle école de pilotage...) et pour lesquels une étude de programmation d'aménagement a confirmé le potentiel du site.

Par ailleurs, le site accueille actuellement « l'école de pilotage NG » et la fermeture de la tour de contrôle risquera de créer une distorsion de concurrence avec les centres de formation publics de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (Muret Lherm - Grenoble Saint Geoires - Saint Yan - Carcassonne Salvaza - Melun Villaroche) sur lesquels pourrait être maintenu un contrôle aérien de l'Etat pour la formation des pilotes de ligne.

Le Conseil communautaire appelle par la présente motion Monsieur le ministre des Transports à prendre en compte la qualité et le dynamisme du site à explorer toutes les alternatives à une fermeture pour maintenir le fonctionnement de la tour de contrôle. Il est essentiel de préserver cet outil stratégique pour l'avenir de notre territoire et de notre Région et de garantir la pérennité des activités économiques qui en dépendent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.**

A La Gorgue le 02 juillet 2024,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Bénédicte BROUARD



Le Président,

Jacques HURLUS

